

Faits nouveaux survenus au Conseil des droits de l'homme depuis juin 2007 (13 mai 2008)

Après la cinquième session du Conseil des droits de l'homme, en juin 2007, le Conseil s'est employé à mettre en œuvre ses résolutions 5/1 et 5/2, qui touchent à la mise en place des institutions. Plusieurs nouveaux mécanismes ont été créés et des processus intergouvernementaux importants ont été engagés.

Examen des mandats

Les examens ont commencé à la sixième session, en septembre, et se sont poursuivis à la reprise de la sixième session et aux septième et huitième sessions du Conseil. Certains examens restent encore à faire à la neuvième session. À la sixième session, en septembre, et à la reprise de la session, en décembre, le Président a donné des directives générales concernant l'examen, la rationalisation et l'amélioration des mandats, en soulignant que cet exercice devait être conduit par les États, la discussion étant menée par les principaux auteurs des résolutions relatives au mandat à l'examen. En septembre 2007, le Comité de coordination a distribué une note d'orientation à tous les titulaires de mandat concernés par l'examen.

En mai 2008, tous les mandats thématiques qui avaient fait l'objet d'un examen avaient été prorogés. De nouveaux mandats thématiques ont aussi été créés, concernant les formes contemporaines d'esclavage et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. La plupart des mandats de pays ont aussi été prorogés, à l'exception de la République démocratique du Congo (il a été mis fin aux mandats relatifs au Bélarus et à Cuba en juin 2007). Certains mandats, à savoir les mandats concernant les défenseurs des droits de l'homme et la situation des droits de l'homme en Somalie, qui étaient précédemment attribués par le Secrétaire général sont maintenant attribués par le Conseil des droits de l'homme. On trouvera ci-joint la liste de tous les mandats qui ont fait l'objet d'un examen et des résolutions y relatives.

Sélection des titulaires de mandat

La résolution 5/1 définit une nouvelle procédure de sélection des titulaires de mandat. L'an passé, le Conseil a suivi les prescriptions de cette résolution pour choisir les nouveaux titulaires. À la sixième session du Conseil, en septembre, le Conseil a adopté des critères pour la sélection des titulaires de mandat. En particulier, il a mis l'accent sur les critères techniques et objectifs ci-après:

1. Qualifications: diplôme ou expérience professionnelle adaptés au type de fonction considérée dans le domaine des droits de l'homme; bonne connaissance de l'une des langues officielles de l'ONU;
2. Compétences requises: connaissance des instruments, des normes et des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme; connaissance des mandats institutionnels rattachés à l'ONU ou à d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme; expérience professionnelle confirmée dans le domaine des droits de l'homme;

3. Compétences établies: compétence reconnue sur le plan national, régional ou international en matière de droits de l'homme;
4. Flexibilité/inclination et temps disponible pour s'acquitter effectivement des fonctions liées au mandat et pour répondre aux exigences du mandat, notamment assister aux sessions du Conseil des droits de l'homme.

Une liste publique de candidats aux fonctions de titulaire de mandat au titre des procédures spéciales a été établie et une liste des postes à pourvoir a été rendue publique. Le HCDH a établi un formulaire normalisé, sur la base des critères susmentionnés, afin de faciliter la sélection de candidatures à partir de la liste publique. Le Groupe consultatif a été formé; chacun de ses membres est nommé par un groupe régional. Jusqu'en juin 2008, il est composé des ambassadeurs de l'Algérie, du Chili, de la Fédération de Russie, du Pakistan et de la Suisse, qui siègent à titre personnel. Le Groupe consultatif a commencé ses travaux après la clôture de la reprise de la sixième session et a présenté une liste de candidats au Président avant la septième session du Conseil. Le Président a tenu de nouvelles consultations avec les parties concernées et, le 26 mars 2008, le Conseil a approuvé la nomination de 16 nouveaux titulaires de mandat pour 14 mandats. Les titulaires de mandat ont pris leurs fonctions le 1^{er} mai 2008. On trouvera ci-joint une liste de tous les titulaires de mandat, y compris ceux qui ont été récemment nommés.

Un appel à candidatures concernant une deuxième liste de postes à pourvoir a été lancé après la septième session. Le Groupe consultatif a de nouveau examiné les candidatures des personnes figurant sur la liste publique. Il présentera ses recommandations au Président pour la nomination de sept nouveaux titulaires de mandat à la huitième session du Conseil des droits de l'homme, en juin 2008.

Examen périodique universel

La première session de l'Examen périodique universel s'est tenue du 7 au 18 avril 2008; 16 pays ont été examinés. Seize autres ont fait l'objet d'un examen à la deuxième session, tenue du 5 au 16 mai 2008. Le Conseil des droits de l'homme examinera les rapports élaborés à la suite de ces examens à sa huitième session, en juin 2008.

Les recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ainsi que d'autres renseignements figurent dans les rapports préparés par le HCDH, sur lesquels les pays se sont appuyés pendant le dialogue avec les États faisant l'objet de l'examen. Certaines recommandations ont été intégrées aux rapports des sessions du Groupe de travail.

Comité consultatif

La résolution 5/1 dispose que le Comité consultatif est un «groupe de réflexion» attaché au Conseil et qu'il a pour fonction de fournir des services d'experts au Conseil selon les modalités définies par celui-ci, en se concentrant essentiellement sur des études et des avis étayés par des recherches. Il remplace l'ancienne Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

À sa septième session, le Conseil a élu les 18 membres du Comité consultatif, dont deux titulaires de mandat sortants, M. Jean Ziegler et M. Bernards A. Mudho. La première session du Comité consultatif est prévue du 4 au 15 août 2008.

Procédure de requête

La nouvelle procédure de requête, qui remplace la procédure 1503, a été mise en place selon les paramètres énoncés dans la résolution 5/1, pour traiter les violations flagrantes, constantes et systématiques des droits de l'homme attestées par des éléments dignes de foi. La nouveauté est que les requérants seront davantage informés de l'état d'avancement de la procédure.

Sessions extraordinaires

Entre juin 2007 et avril 2008, le Conseil des droits de l'homme a tenu deux sessions extraordinaires. La cinquième session extraordinaire sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, tenue en octobre 2007, a débouché sur l'adoption d'une résolution condamnant les violations des droits de l'homme dans ce pays et priant le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar d'évaluer la situation des droits de l'homme, notamment en demandant à se rendre d'urgence dans le pays. Le Rapporteur spécial s'est par la suite rendu au Myanmar et a fait rapport au Conseil.

La sixième session extraordinaire, tenue en janvier 2008, portait sur les violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza occupée et dans la ville de Naplouse en Cisjordanie. Elle a débouché sur l'adoption d'une résolution demandant la protection des civils palestiniens et le respect des droits de l'homme et priant le Haut-Commissaire de rendre compte au Conseil des progrès réalisés dans l'application de cette résolution.

Le 8 mai 2008, une demande portant sur l'organisation d'une session extraordinaire sur le thème «L'impact négatif sur la réalisation du droit à l'alimentation de l'aggravation de la crise mondiale de l'alimentation causée, entre autres, par la grave augmentation des prix de l'alimentation», a été présentée par Cuba et signée par 41 États membres du Conseil. Cette session extraordinaire devrait se tenir le 23 mai 2008.

Groupe d'experts sur le Darfour

Le Groupe d'experts sur le Darfour a été créé en mars 2007 par le Conseil des droits de l'homme pour assurer le suivi effectif et encourager l'application des résolutions et recommandations sur le Darfour adoptées par le Conseil des droits de l'homme, l'ex-Commission des droits de l'homme et d'autres organes de protection des droits de l'homme de l'ONU, ainsi que pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations pertinentes d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies. En décembre 2007, le Groupe a présenté son rapport final au Conseil des droits de l'homme à sa sixième session. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 6/35, a pris acte avec satisfaction du rapport soumis par le Groupe et a exhorté le Gouvernement soudanais à enquêter de manière approfondie sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, afin que les auteurs de ces violations soient promptement traduits

en justice. Dans la même résolution, il a invité les organismes et institutions compétents des Nations Unies, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à continuer d'apporter un appui et une assistance technique au Soudan pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts et a appelé les donateurs à continuer de fournir une assistance financière et technique et le matériel nécessaire à cet égard.

Forum sur les questions relatives aux minorités

En septembre 2007, le Conseil a adopté la résolution 6/15, établissant un forum sur les questions relatives aux minorités «qui servira de plate-forme pour promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions relatives aux personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et qui apportera des contributions et des compétences thématiques aux travaux de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités». Le forum est un organe subsidiaire du Conseil. Sa première réunion est prévue les 4 et 5 septembre 2008.

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

En décembre 2007, le Conseil a décidé de mettre en place un mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones qui serait un mécanisme subsidiaire du Conseil. Le mécanisme serait composé de cinq experts indépendants qui seraient sélectionnés conformément à la procédure établie pour les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Les vacances de poste ont été annoncées avant la huitième session du Conseil, les nominations devant avoir lieu pendant la session. La première session du mécanisme d'experts se tiendra du 1^{er} au 3 octobre 2008.

Forum social

En septembre 2007, par sa résolution 6/13, le Conseil a décidé de maintenir le Forum social en tant qu'espace unique de dialogue entre le système des droits de l'homme des Nations Unies et diverses parties prenantes, notamment les organisations communautaires locales. Le Forum social doit se réunir du 1^{er} au 3 septembre 2008.

Conférence d'examen de Durban

En 2006, l'Assemblée des Nations Unies a décidé de réunir, en 2009, une conférence qui examinerait la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/RES/61/149). Le Conseil des droits de l'homme a été prié d'entamer les préparatifs et de se constituer en comité préparatoire (résolution 3/2 du Conseil des droits de l'homme de 2006). Le Comité préparatoire, qui compte 20 États membres dans son bureau, a tenu sa première session d'organisation en août 2007. Il a pris des décisions clefs, notamment sur le règlement intérieur, les sources de financement de la Conférence d'examen, l'accréditation des ONG, les objectifs de la Conférence et l'organisation de conférences préparatoires régionales.

Le Comité préparatoire a aussi décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée pour examiner les nouvelles contributions écrites au document final de la Conférence d'examen présentées par les gouvernements, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes pertinents des Nations Unies, les organisations régionales,

les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales et les mécanismes des droits de l'homme pertinents, notamment les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Le Groupe de travail a été créé à la première session de fond du Comité préparatoire, tenue du 21 avril au 2 mai 2008. Il a commencé à collecter les informations qui figureront dans le projet de document final. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont reçu un questionnaire leur demandant une contribution pour la première session de fond du Comité préparatoire. Leurs contributions restent les bienvenues et seront examinées aux futures sessions du Groupe de travail intergouvernemental et à la prochaine session du Comité préparatoire. Un questionnaire a aussi été envoyé aux gouvernements pour leur demander des informations sur les progrès réalisés depuis la Conférence de Durban de 2001 dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. La Conférence d'examen devrait se tenir au premier semestre de 2009, le lieu, la date et les autres détails devant être décidés à la fin du moins de mai par le Comité préparatoire.

Les conférences préparatoires régionales sont prévues entre mai et septembre 2008. Le lieu de ces conférences n'a pas encore été décidé, à l'exception de la Conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se tiendra au Brésil en juin 2008.

À sa première session de fond, le Comité préparatoire a décidé que le document final de la Conférence d'examen de Durban comprendrait une déclaration et une partie orientée sur l'action qui présenterait de nouvelles mesures et initiatives. Le document se fondera sur les contributions soumises par toutes les parties intéressées et sur les résultats des réunions et activités préparatoires organisées aux niveaux international, régional et national et obéira à la structure suivante: 1) examen des progrès et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes; 2) évaluation de l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer; 3) promotion de la ratification et de l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la prise en compte des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; 4) recensement et diffusion des bonnes pratiques; 5) identification de nouvelles initiatives et mesures concrètes pour combattre et éliminer toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Durban et régler les problèmes et difficultés.

La deuxième session de fond du Comité préparatoire se tiendra au deuxième semestre de 2008. Les participants examineront de manière approfondie le projet de document final de la Conférence d'examen, compte tenu des activités qui auront eu lieu au niveau régional et des contributions qui auront été faites dans le cadre des travaux du Groupe de travail intersessions.

8 mai 2008

Division des procédures spéciales – Équipe de l'information, de la coordination et de la gestion
